

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 28 DECEMBRE 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLE, M. MOST, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. POTENNEC représenté par M. CAU
Mme TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS -EXCUSES : Mme DAVID, M. FAVRE, Mme ISENDICK

M. LE GUEUT, Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

M. CAU, Conseiller Municipal, est désigné Secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'approuver le projet d'avenant n° 5 au cahier des charges de la concession à la ville de Royan de l'établissement et de l'exploitation du port de pêche, de commerce et de plaisance,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n° 5 au cahier des charges de la concession.

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par la voie d'Appel d'Offres Ouvert européen, sous forme de marchés à bons de commande concernant l'approvisionnement en Denrées Alimentaires pour les besoins de la Cuisine Centrale de Royan, en application des dispositions du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou Monsieur Le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises :

- § Lot n°1 : société ROY PRIMEURS
Montant minimum : 21 000 € HT
Montant maximum : 26 000 € HT
- § Lot n°2 : société SAS POMONA EPISAVEURS
Montant minimum : 30 000 € HT
Montant maximum : 38 000 € HT
- § Lot n°3 : société SAS POMONA EPISAVEURS
Montant minimum : 2 500 € HT
Montant maximum : 3 000 € HT
- § Lot n°4 : société POMONA EPISAVEURS
Montant minimum : 3 000 € HT
Montant maximum : 5 000 € HT
- § Lot n°5 : société PAYSANS BIO DISTRIBUTION
Montant minimum : 6 000 € HT
Montant maximum : 13 000 € HT
- § Lot n°6 : BOULANGERIE GRELLIER
Montant minimum : 14 000 € HT
Montant maximum : 21 000 € HT

- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget communal.

- d'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques de la Ville de Royan, relatif à l'Aménagement de l'axe « Tassigny et Fleurs de la Paix », conformément aux articles 10, 33 ainsi que 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des marchés à intervenir avec :

Lot n °1 « TERRASSEMENTS ET V.R.D. » : entreprise EUROVIA

- TF 627 497,37 € TTC
- TC1 521 663,50 € TTC
- **TOTAL 1 149 160,87 € TTC**

Lot n °2 « ECLAIRAGE PUBLIC » : entreprise BONMORT/CEE

- TF 72 585,24 € TTC
- TC1 53 855,88 € TTC
- **TOTAL 126 441,12 € TTC**

Lot n °3 « ESPACES VERTS » : entreprise BONNIN

- TF 64 667,08 € TTC
- TC1 41 303,21 € TTC
- Option 1 11 684,20 € TTC
- Option2 49 224,94 € TTC
- **TOTAL 166 879,43 € TTC**

Lot n°4 « SIGNALISATION VERTICALE & HORIZONTALE » : entreprise SIGNATURE

- TF 16 044,46 € TTC
- TC1 16 763,61 € TTC
- **TOTAL 32 808,07 € TTC**

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal, pour les exercices 2007 et 2008.

- d'approuver la procédure de marché négocié menée en vue de l'attribution du marché relatif à la construction d'un local pour le club de surf et d'un poste de secours, plage de Pontailac, sous la forme d'un bâtiment « clé en main ».

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise C.R.B.I. (Conception Réalisation de Bâtiments Industrialisés) pour un montant de 380 579,42 € TTC (option climatiseur réversible comprise).

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire à la réalisation de ce local.

- d'approuver l'Avant-Projet Détaillé et le coût prévisionnel des travaux de rénovation de la Salle des Arts Martiaux « Timy », Boulevard de la Marne, présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre Gr. MARIEN (mandataire) ERIB, et ENERTEK (Bureaux d'Etudes),

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire,

- d'imputer la dépense correspondante au budget communal.

- de modifier les crédits de l'exercice 2007 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
6574.0241	Subvention Fêtes & Cérémonies	+ 1 100,00	
6574.520	Subvention Sociale	+ 1 250,00	
70323.01	Redevances d'occupation domaine public		+ 2 350,00
		+ 2 350,00	+ 2 350,00

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 6574 – Fonction 0241 **1 100,00 €**

- | | |
|--|------------|
| o LES VIEUX VOLANTS DU PAYS
ROYANNAIS | 1 100,00 € |
|--|------------|

Article 6574 – Fonction 520 **1 250,00 €**

- | | |
|---|------------|
| o ASSOCIATION NATIONALE DES
MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU
MERITE (Section Départementale de la
Charente Maritime – Comité de ROYAN) | 1 250,00 € |
|---|------------|

- d'imputer les dépenses correspondantes au Budget de l'exercice 2007

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes les emprunts pour un montant total répartis en trois contrats de 4 000 000 €, 3 000 000 € et 3 000 000 € soit 10 000 000 € destinés à financer les investissements 2008 au taux de 4,83 % et dont le remboursement s'effectuera sur 30 ans.

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2007 comme suit :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 35.360.993,00
Recettes de l'exercice : 35.360.993,00

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 13.391.535,38
Recettes de l'exercice : 13.391.535,38

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL :

Section d'exploitation :

Dépenses : 82.387,00
Recettes : 82.387,00

Section d'investissement :

Dépenses : 107,00
Recettes : 107,00

VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :

Section d'exploitation :

Dépenses : 150.000,00
Recettes : 150.000,00

Section d'investissement :

Dépenses : 130.000,00

Recettes : 130.000,00

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Section de Fonctionnement	35.593.380,00	35.593.380,00
Section d'Investissement	13.521.642,38	13.521.642,38
TOTAL	49.115.022,38	49.115.022,38

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30**
